

# La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL, ET D'ANNONCES.

VOL. XLII.

EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, MARDI MATIN, 28 NOVEMBRE 1869.

No. 64.

### Acte concernant la Faillite 1869

**ALFRED RIMMER**, marchand de vin, de la cité et du district de Montréal.  
Demandeur.  
vs.  
**A. C. BUCHIGNANI**, ci-devant du même lieu, teneur de salon, et commerçant.  
Défendeur.  
Un bref de saisie a été émis en cette cause.  
T. BOUTILLIER, Shérif.  
Montréal, huitième jour de Novembre 1869.—51

### Acte concernant la Faillite 1869

**ALEXANDRE VINCENT**, de la paroisse de Montréal dans le district de Montréal, cordonnier.  
Demandeur.  
vs.  
**HENRY WOLFE**, de la cité et du district de Montréal, manufacturier de chaussures.  
Défendeur.  
Un bref de saisie a été émis en cette cause.  
T. BOUTILLIER, Shérif.  
Montréal, dixième jour de novembre 1869.—54

### Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de  
**ROBERT HRYSON RUTHERFORD**, de Montréal, Marchand-Tailleur, et comme ayant déjà fait partie de la ci-devant société de RUTHERFORD AND BROTHERS, Marchand-Tailleur.  
FAILLI.  
Je, le sousigné, **DAVID J. CRAIG**, de la Cité de Montréal, Syndic Officiel, ai été nommé Syndic dans cette affaire.  
Les créanciers sont requis de déclarer leurs réclamations, devant moi, sous un mois.  
DAVID J. CRAIG, Syndic.  
Montréal, 8 Novembre 1869.

### Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de  
**ABRAHAM BRAHAD**, de la cité de Montréal, Commerçant, FAILLI.  
Je, sousigné, **THOMAS S. BROWN**, de la cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois de cette date.  
T. S. BROWN, Syndic.  
Montréal, 10 novembre 1869.—57

### Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de  
**HENRY DRESCHE**, de la ville de Montréal, commerçant, aussi bien individuellement que comme faisant affaires en société avec Archibald Hamilton Forbes, comme importateur et manufacturier, sous le nom, raison et société de FORBES & DRESCHE, de Montréal, FAILLI.  
Le failli a fait une assignation de sa succession et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu d'affaires, No. 94, Rue des Sœurs Grises, en cette ville, LUNDI, le NEUFIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et comme un syndic.  
A. R. STEWART, Syndic pro tempore.  
Montréal, 13 novembre 1869.—57

### Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de  
**FRANÇOIS-XAVIER CUSSON**, de la Cité de Montréal, FAILLI.  
Je, sousigné, **TANCRED SAUVAGEAU**, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.  
Les créanciers sont requis de produire à mon Bureau leurs réclamations, sous un mois.  
T. SAUVAGEAU, Syndic.  
Montréal, 10 Novembre 1869. (80—5)

### Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de  
**JOHN PARKER**, de St. Andrews, Cordonnier et Commerçant, FAILLI.  
Je, sousigné, **HENRY HOWARD**, de St. Andrews, Syndic Officiel, ai été nommé Syndic dans cette affaire.  
Les créanciers sont requis, de produire entre mes mains, leurs réclamations sous un mois.  
H. HOWARD, Syndic.  
19 Novembre 1869. 61—d

### Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de  
**ALFRED RIMMER**, de la Cité et du District de Montréal, marchand de vin et commerçant, FAILLI.  
Le failli m'a fait une assignation de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu d'affaires, dans la Cité de Montréal, MARDI, le NEUFIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.  
WILLIAM LINVAUX, Syndic provisoire.  
Montréal, 16 novembre 1869.—61—d

### Acte concernant la faillite 1869

Dans l'affaire de  
**JAMES HERVEY**, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal, Warehousier, Gard-magasin, Demandeur.  
vs.  
**ALFRED RIMMER**, de la Cité de Montréal, Marchand de vin et commerçant, Défendeur.  
Un bref de Saisie a été émis en cette cause.  
T. BOUTILLIER, Shérif.  
Montréal, dix-neuvième jour de novembre 1869.—62

### Acte concernant la Faillite 1869

Dans les faillites de  
**JAMES MORISON & Co.**,  
**HURTHURSE & HAMILTON**,  
**PERRAULT & MERRILL**.  
Les personnes désirant avoir les faillites ci-dessus sont notifiées d'aller payer leurs comptes, au Bureau du sousigné, Rue St. Sacrement, No. 14, d'ici au 15 DÉCEMBRE prochain. Après cette date, les comptes seront remis entre les mains d'Avocats pour être poursuivis en Justice.  
T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel.  
Montréal, 15 Novembre 1869. 63—1

### AVIS.

M. ANTOINE MAYRAND, de Bécancour, Grand Commerçant de Bois, a changé de résidence. Il demeure maintenant dans la Paroisse de St. Michel. Toute information à son sujet ou au public afin qu'ils puissent directement lui envoyer leurs lettres à Nicolet.  
8 Novembre 1869. 50

### AVIS.

M. A. VILLENEUVE donnera des leçons privées de Français, de Latin, de Littérature, de Mathématiques, etc., etc., chez lui No. 111, Rue Montcalm ou à domicile.  
20 Octobre. 43

### AVIS.

Comme il est parvenu au avis dans la Gazette de Montréal et autres journaux de cette ville, de la part de l'Honorable JOHN TOWN et autres personnes nommées dans un certain bill, rapporté durant la dernière session de la Législature de la Province de Québec par le Comité des Bills Privés de l'Assemblée Législative, sous le No. 95, et intitulé, Un acte pour incorporer The Montreal Hydraulic and Dock Company (Compagnie Hydrographique et Dock Company) de Montréal, et de la Province de Québec, la concession de pouvoirs qu'il peut être nécessaire que la dite Législature accorde pour l'exécution, en tout ou en partie, des projets et de l'entreprise mentionnés dans le dit bill, comprenant la construction d'une digue au Bécancour, entre l'île au Hérion et la Rive Sud de l'île de Montréal; la compagnie qui devra être incorporée sous le nom de The Montreal and St. Louis Hydraulic and Dock Company, la Compagnie Hydrographique et Dock Company, de Montréal et de la Province de Québec, la concession de pouvoirs qu'il peut être nécessaire que la dite Législature accorde pour l'exécution, en tout ou en partie, des projets et de l'entreprise mentionnés dans le dit bill, comprenant la construction d'une digue au Bécancour, entre l'île au Hérion et la Rive Sud de l'île de Montréal; et pour empêcher et retarder le libre écoulement des eaux d'icelles rivières.

Toutes les personnes qui par les présentes notifiées et averties que la Législature de la Province de Québec, n'a pas le droit d'accorder de pouvoirs à une compagnie privée pour objets particuliers du droit de construire une digue pour barrer la rivière St. Laurent, entre l'île au Hérion et la Rive Sud de l'île de Montréal, et pour empêcher et retarder le libre écoulement des eaux d'icelles rivières.

Le sousigné est le seul propriétaire des privilèges de moulins, utilisés sur la Rive Sud de l'île de Montréal, et au près de l'endroit indiqué. Que le propriétaire soussigné entend utiliser ses privilèges de moulins le long de toute sa propriété, connue sous le nom de *Knox Property*, propriété de Knox, sous peu (à une date prochaine). Que les privilèges de moulins en connexion avec la propriété en question, ont non seulement été utilisés, mais que les Seigneurs de l'île de Montréal ont changé de destination sur icelle, que le soussigné a payé, représentant ses auteurs. La concession du droit de construire une digue au Bécancour, pour barrer l'eau, entre l'île au Hérion et la Rive Sud de l'île de Montréal, et de l'île de Montréal, et d'ouvrages que sa construction occasionnerait au pays environnant, neutraliserait les privilèges de moulins en question et les rendrait inutiles; le soussigné, en conséquence s'opposera de tout son pouvoir toute empiétement ou infraction de ses pouvoirs; et prétend que, la dite Législature (Domini) n'ont pas le droit d'accorder à aucune compagnie privée, pour objets particuliers, de construire une digue pour barrer le cours de la rivière St. Laurent, et est en courtoisie à tout autre.

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu DANIEL ELSON O'ROURKE, Veuve de feu ANDREW SIMPSON, sont requises de les envoyer de suite démentées au soussigné; et toutes personnes endettées à icelle sont requises de payer de suite à  
JAMES SHEARER, Exécuteur, etc., Lockhart & Co., Montréal, 9 Novembre 1869. 52—3 um

### AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que La Corporation de LA BAQUE DE LA FORTIFIE s'adressera au Parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un Acte pour continuer leur Charte ou Acte d'incorporation, et pour d'autres fins.  
Montréal, 18 Novembre 1869. 60—12m

### AVIS.

Est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte, pour l'incorporation d'une Compagnie qui sera nommée "LA COMPAGNIE DE BATEAUX A VAPEURS ET DE BACS DE ST. LAMBERT ET DE MONTREAL", et pour toutes autres droits et privilèges qui seront requis.  
B. J. M. CONSTANT, 58

### AVIS.

Est par les présentes donné que le Demandeur a, en la CINQUIÈME jour de NOVEMBRE courant, institué la présente action en séparation de biens contre son mari, le Défendeur.  
CARTIER, POMINVILLE & BÉTOURNAY, Procureurs de la Demanderesse.  
Montréal, 8 Novembre 1869. 62—um

### AVIS.

Est par les présentes donné que le Demandeur a, en la CINQUIÈME jour de NOVEMBRE courant, institué la présente action en séparation de biens contre son mari, le Défendeur.  
CARTIER, POMINVILLE & BÉTOURNAY, Procureurs de la Demanderesse.  
Montréal, 8 Novembre 1869. 62—um

### AVIS.

Est par les présentes donné que le Demandeur a, en la CINQUIÈME jour de NOVEMBRE courant, institué la présente action en séparation de biens contre son mari, le Défendeur.  
CARTIER, POMINVILLE & BÉTOURNAY, Procureurs de la Demanderesse.  
Montréal, 8 Novembre 1869. 62—um

### AVIS.

Est par les présentes donné que le Demandeur a, en la CINQUIÈME jour de NOVEMBRE courant, institué la présente action en séparation de biens contre son mari, le Défendeur.  
CARTIER, POMINVILLE & BÉTOURNAY, Procureurs de la Demanderesse.  
Montréal, 8 Novembre 1869. 62—um

### AVIS.

Est par les présentes donné que le Demandeur a, en la CINQUIÈME jour de NOVEMBRE courant, institué la présente action en séparation de biens contre son mari, le Défendeur.  
CARTIER, POMINVILLE & BÉTOURNAY, Procureurs de la Demanderesse.  
Montréal, 8 Novembre 1869. 62—um

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### MAISONS A VENDRE.

A vendre, ces deux résidences solidement construites en briques, situées au coin des rues Courville et Ste. Hyppolite, et tout près de la voie du passage des charbons. On a donné à cette propriété toutes les améliorations modernes, et son site est aussi plaisant que magnifique. Elle est louée à titres particuliers. Conditions libérales.  
H. H. GEDDES, Agent d'immobilier et de Placement, 22, Rue St. Jacques. 22 Octobre—30 am k

### A VENDRE.

L'ON. M. L. BENOIT OFFRE EN VENTE:  
1. UN MAISON EN PIERRE DE TAILLE de première classe No. 15 Rue Bert près du Carré Viger. Loyer \$200 00.  
2. DEUX MAISONS EN BRICKS à 4 Étages situées au coin des rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements dans le village de ST. RÈMI, consistant en deux maisons de 4 étages, avec entrée sur la Rue St. Marguerite. Cette Boutique peut très facilement être convertie en École, Manufacture ou Atelier. Loyer \$225 00.  
3. DEUX MAISONS EN BOIS Nos. 26 et 28, de la Rue Lamontagne, loués \$22 00.  
4. DEUX MAISONS Nos. 1 et 3, de la Rue Rolland attenantes aux précédentes. Loyer, \$72 00.  
5. UN VASTE TERRAIN situé aux Tanneries des Rolland, sur le chemin de Lachine près de l'Église St. Henri, avec deux maisons louées comme Maisons d'école pour la Municipalité.  
6. UN EMPLACEMENT situé au village de Lachine No. 4 Rue du Marché 40 pieds par 85.  
7. UNE MAISON ET EMPLACEMENT avec Boulangerie situés au Village de Ste. Anne de Laprade.  
8. DIX SUPERBES TERRES situées sur les bords du Lac Aymar, Township de Stratford & Winslow, étant les Lots Nos. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, de Stratford et le No. 4 de Winslow.  
Ces lots contiennent environ 600 acres de terre en superficie dont près de la moitié est en culture et le reste bien boisé, peuvent former deux magnifiques établissements de 200 acres chacun ayant 16 acres de front sur environ 17 acres de profondeur chacun.  
Les Lots 9, 25, 27 et 28 avec Maison, Granges, Étables, un Fourneau à Charbon et tout ce qui s'y rattache, un Point de vue magnifique sur le lac dominant le Lac situé dans un site enchanteur.  
Les autres Lots, situés à quelques arpents de l'Église du lieu, offrent une situation excellente pour une Maison de Commerce. Outre qu'ils sont baignés de magnifiques Granges, Étables, etc., ils contiennent une Paroisse toute montée, un Moulin à eau et un Moulin à Farine (ce dernier inachèvement) assés sur un excellent pouvoir d'eau.  
Aussi: Des Vallées, Ateliers, Instruments Aratoires, Presse à Foin, etc.  
\$200 Prix excessivement réduits.  
Conditions: Faciles.  
S'adresser à Montréal: Au Bureau de l'ON. M. L. BENOIT, No. 38, Rue des Enfants Trouvés, et à F. X. A. TRAIL, No. 223, Rue Notre-Dame, Avocat.  
S'adresser à Québec à J. Bte. Renaud, Ecr. 30 Août—10 c

### A VENDRE.

UN MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMBRIENNE; une place d'habitation en face d'un magasin de première classe, avec une résidence et une maison de campagne, et-avant occupée par H. MCGILL & CO., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez M.M.  
BUREAU & NORMANDEAU, Notaires, etc., 63, Rue St. François-Xavier. 1 octobre—213

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A LOUER.

La propriété sur la Rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison de Commerce, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.  
S'adresser à LA BELANGER, A. Montréal & S. PREVOST ou à J. K. ADAMS, 8 Juin 1869. 227—c

### A VENDRE.

L'ON. M. L. BENOIT OFFRE EN VENTE:  
1. UN MAISON EN PIERRE DE TAILLE de première classe No. 15 Rue Bert près du Carré Viger. Loyer \$200 00.  
2. DEUX MAISONS EN BRICKS à 4 Étages situées au coin des rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements dans le village de ST. RÈMI, consistant en deux maisons de 4 étages, avec entrée sur la Rue St. Marguerite. Cette Boutique peut très facilement être convertie en École, Manufacture ou Atelier. Loyer \$225 00.  
3. DEUX MAISONS EN BOIS Nos. 26 et 28, de la Rue Lamontagne, loués \$22 00.  
4. DEUX MAISONS Nos. 1 et 3, de la Rue Rolland attenantes aux précédentes. Loyer, \$72 00.  
5. UN VASTE TERRAIN situé aux Tanneries des Rolland, sur le chemin de Lachine près de l'Église St. Henri, avec deux maisons louées comme Maisons d'école pour la Municipalité.  
6. UN EMPLACEMENT situé au village de Lachine No. 4 Rue du Marché 40 pieds par 85.  
7. UNE MAISON ET EMPLACEMENT avec Boulangerie situés au Village de Ste. Anne de Laprade.  
8. DIX SUPERBES TERRES situées sur les bords du Lac Aymar, Township de Stratford & Winslow, étant les Lots Nos. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, de Stratford et le No. 4 de Winslow.  
Ces lots contiennent environ 600 acres de terre en superficie dont près de la moitié est en culture et le reste bien boisé, peuvent former deux magnifiques établissements de 200 acres chacun ayant 16 acres de front sur environ 17 acres de profondeur chacun.  
Les Lots 9, 25, 27 et 28 avec Maison, Granges, Étables, un Fourneau à Charbon et tout ce qui s'y rattache, un Point de vue magnifique sur le lac dominant le Lac situé dans un site enchanteur.  
Les autres Lots, situés à quelques arpents de l'Église du lieu, offrent une situation excellente pour une Maison de Commerce. Outre qu'ils sont baignés de magnifiques Granges, Étables, etc., ils contiennent une Paroisse toute montée, un Moulin à eau et un Moulin à Farine (ce dernier inachèvement) assés sur un excellent pouvoir d'eau.  
Aussi: Des Vallées, Ateliers, Instruments Aratoires, Presse à Foin, etc.  
\$200 Prix excessivement réduits.  
Conditions: Faciles.  
S'adresser à Montréal: Au Bureau de l'ON. M. L. BENOIT, No. 38, Rue des Enfants Trouvés, et à F. X. A. TRAIL, No. 223, Rue Notre-Dame, Avocat.  
S'adresser à Québec à J. Bte. Renaud, Ecr. 30 Août—10 c

### A VENDRE.

L'ON. M. L. BENOIT OFFRE EN VENTE:  
1. UN MAISON EN PIERRE DE TAILLE de première classe No. 15 Rue Bert près du Carré Viger. Loyer \$200 00.  
2. DEUX MAISONS EN BRICKS à 4 Étages situées au coin des rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements dans le village de ST. RÈMI, consistant en deux maisons de 4 étages, avec entrée sur la Rue St. Marguerite. Cette Boutique peut très facilement être convertie en École, Manufacture ou Atelier. Loyer \$225 00.  
3. DEUX MAISONS EN BOIS Nos. 26 et 28, de la Rue Lamontagne, loués \$22 00.  
4. DEUX MAISONS Nos. 1 et 3, de la Rue Rolland attenantes aux précédentes. Loyer, \$72 00.  
5. UN VASTE TERRAIN situé aux Tanneries des Rolland, sur le chemin de Lachine près de l'Église St. Henri, avec deux maisons louées comme Maisons d'école pour la Municipalité.  
6. UN EMPLACEMENT situé au village de Lachine No. 4 Rue du Marché 40 pieds par 85.  
7. UNE MAISON ET EMPLACEMENT avec Boulangerie situés au Village de Ste. Anne de Laprade.  
8. DIX SUPERBES TERRES situées sur les bords du Lac Aymar, Township de Stratford & Winslow, étant les Lots Nos. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, de Stratford et le No. 4 de Winslow.  
Ces lots contiennent environ 600 acres de terre en superficie dont près de la moitié est en culture et le reste bien boisé, peuvent former deux magnifiques établissements de 200 acres chacun ayant 16 acres de front sur environ 17 acres de profondeur chacun.  
Les Lots 9, 25, 27 et 28 avec Maison, Granges, Étables, un Fourneau à Charbon et tout ce qui s'y rattache, un Point de vue magnifique sur le lac dominant le Lac situé dans un site enchanteur.  
Les autres Lots, situés à quelques arpents de l'Église du lieu, offrent une situation excellente pour une Maison de Commerce. Outre qu'ils sont baignés de magnifiques Granges, Étables, etc., ils contiennent une Paroisse toute montée, un Moulin à eau et un Moulin à Farine (ce dernier inachèvement) assés sur un excellent pouvoir d'eau.  
Aussi: Des Vallées, Ateliers, Instruments Aratoires, Presse à Foin, etc.  
\$200 Prix excessivement réduits.  
Conditions: Faciles.  
S'adresser à Montréal: Au Bureau de l'ON. M. L. BENOIT, No. 38, Rue des Enfants Trouvés, et à F. X. A. TRAIL, No. 223, Rue Notre-Dame, Avocat.  
S'adresser à Québec à J. Bte. Renaud, Ecr. 30 Août—10 c

### A VENDRE.

L'ON. M. L. BENOIT OFFRE EN VENTE:  
1. UN MAISON EN PIERRE DE TAILLE de première classe No. 15 Rue Bert près du Carré Viger. Loyer \$200 00.  
2. DEUX MAISONS EN BRICKS à 4 Étages situées au coin des rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements dans le village de ST. RÈMI, consistant en deux maisons de 4 étages, avec entrée sur la Rue St. Marguerite. Cette Boutique peut très facilement être convertie en École, Manufacture ou Atelier. Loyer \$225 00.  
3. DEUX MAISONS EN BOIS Nos. 26 et 28, de la Rue Lamontagne, loués \$22 00.  
4. DEUX MAISONS Nos. 1 et 3, de la Rue Rolland attenantes aux précédentes. Loyer, \$72 00.  
5. UN VASTE TERRAIN situé aux Tanneries des Rolland, sur le chemin de Lachine près de l'Église St. Henri, avec deux maisons louées comme Maisons d'école pour la Municipalité.  
6. UN EMPLACEMENT situé au village de Lachine No. 4 Rue du Marché 40 pieds par 85.  
7. UNE MAISON ET EMPLACEMENT avec Boulangerie situés au Village de Ste. Anne de Laprade.  
8. DIX SUPERBES TERRES situées sur les bords du Lac Aymar, Township de Stratford & Winslow, étant les Lots Nos. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, de Stratford et le No. 4 de Winslow.  
Ces lots contiennent environ 600 acres de terre en superficie dont près de la moitié est en culture et le reste bien boisé, peuvent former deux magnifiques établissements de 200 acres chacun ayant 16 acres de front sur environ 17 acres de profondeur chacun.  
Les Lots 9, 25, 27 et 28 avec Maison, Granges, Étables, un Fourneau à Charbon et tout ce qui s'y rattache, un Point de vue magnifique sur le lac dominant le Lac situé dans un site enchanteur.  
Les autres Lots, situés à quelques arpents de l'Église du lieu, offrent une situation excellente pour une Maison de Commerce. Outre qu'ils sont baignés de magnifiques Granges, Étables, etc., ils contiennent une Paroisse toute montée, un Moulin à eau et un Moulin à Farine (ce dernier inachèvement) assés sur un excellent pouvoir d'eau.  
Aussi: Des Vallées, Ateliers, Instruments Aratoires, Presse à Foin, etc.  
\$200 Prix excessivement réduits.  
Conditions: Faciles.  
S'adresser à Montréal: Au Bureau de l'ON. M. L. BENOIT, No. 38, Rue des Enfants Trouvés, et à F. X. A. TRAIL, No. 223, Rue Notre-Dame, Avocat.  
S'adresser à Québec à J. Bte. Renaud, Ecr. 30 Août—10 c

### A VENDRE.

L'ON. M. L. BENOIT OFFRE EN VENTE:  
1. UN MAISON EN PIERRE DE TAILLE de première classe No. 15 Rue Bert près du Carré Viger. Loyer \$200 00.  
2. DEUX MAISONS EN BRICKS à 4 Étages situées au coin des rues St. Antoine et Ste. Marguerite, formant les 4 magnifiques logements dans le village de ST. RÈMI, consistant en deux maisons de 4 étages, avec entrée sur la Rue St. Marguerite. Cette Boutique peut très facilement être convertie en École, Manufacture ou Atelier. L





COMPAGNIE D'ASSURANCE NORTH BRITISH AND MERCANTILE. CAPITAL £2,000,000 Stg. PASSIF £2,838,118. REVENU ANNUEL £801,801. FONDS PLACES EN CANADA \$210,000.

ETABLISSEMENT CANADIEN DIRECTEURS GERANTS: THOMAS DAVIDSON, Ecouyer. HON. JOHN ROSE, Ministre des Finances; GIL SCOTT, Ecouyer; M. W. DOW, A. C. B. RYDGES, Ecouyer, Directeur Gérant de la Cie du Grand Tronc du Canada.

DEPARTEMENT SUR LA VIE. Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants. Les profits sont divisés tous les cinq ans. Les Polices sont inaliénables après avoir demeuré cinq ans en force.

DEPARTEMENT DU FEU. La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.

MACDOUGALL & DAVIDSON, AGENTS GÉNÉRAUX. P. R. FAUTEUX, SOUS-AGENT. Montréal, 8 Mal 1899-202 a

AVIS. Union St. Jean Baptiste de Montréal. L'UNION ST. JEAN BAPTISTE donne avis qu'elle a été constituée en vertu de la loi.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS PUBLIC. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS PUBLIC. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS PUBLIC. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS PUBLIC. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

AVIS. Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'obtenir un acte autorisant le Collège de Québec à faire payer ses membres sans d'autre avis.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

LA COMPAGNIE DU RICHÉLIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC. A PARTIR DE LUNDI, le HUIT Novembre, les vapeurs de la Compagnie du Richélieu, sauront le valoir à Québec, le Mercredi, Vendredi, et Samedi, à cinq heures P. M.

POUR CHICOUTIMI. Le Nouveau et rapide Vapeur "Clyde". CAPT. M. LECOURS. Laissez le Quai St. André, tous les jours, à 10 heures, pour Chicoutimi, le Mercredi, le Vendredi, et le Samedi, à cinq heures P. M.

RIVIERE DU LOUP ET BAIE MURRAY. Le Nouveau et rapide Vapeur "Clyde". CAPT. M. LECOURS. Laissez le Quai St. André, tous les jours, à 10 heures, pour Chicoutimi, le Mercredi, le Vendredi, et le Samedi, à cinq heures P. M.

EXCURSIONS À LONGUEUIL. A BORD DU VAPEUR "LONGUEUIL". Jusqu'à nouvel ordre. Les Dimanches, le Mardi et le Jeudi, à 10 heures P. M.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE L'OUTAOUAIS. Steamers de la Malle 1899. DE MONTRÉAL À OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) à 10 heures P. M.

BANQUE DE MONTRÉAL. AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE SIX PER CENT sur le Fonds Capital de cette institution a été déclaré pour les six derniers mois et que le dit dividende sera payable à cette Maison de Banque dans cette Cité le 25 NOVEMBRE prochain, le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER. AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE QUATRE PER CENT sur le Capital de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque le 25 NOVEMBRE prochain, le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER. AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE QUATRE PER CENT sur le Capital de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque le 25 NOVEMBRE prochain, le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

BANQUE ONTARIO. DIVIDENDE NO. 25. Avis est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE QUATRE PER CENT sur le Capital de cette Banque a été déclaré pour les six derniers mois, et sera payable à cette Banque le 25 NOVEMBRE prochain, le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX DU DR. AYER. Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles. C'est un article de toilette qui contribue à la conservation des cheveux.

Société de Construction Canadienne DE MONTRÉAL. CAPITAL PERMANENT. PREMIER DIVIDENDE SEMI-ANUEL. Un tiers de dividende de 5 per cent sur le Capital Permanent pour les six derniers mois, sera payable à la Société, le 25 NOVEMBRE prochain.

CONVERSION DES ACTIONS MOBILES. Les propriétaires d'actions mobiles qui désirent les convertir en actions permanentes, peuvent le faire à partir du 15 OCTOBRE et jusqu'au 1er NOVEMBRE prochain.

DEPÔTS ET PRÊTS. La Société de Construction Canadienne de Montréal reçoit des dépôts et fait des prêts à court et à long terme, sur hypothèque ou autrement.

Compagnie d'Assurance Mutuelle CONTRE LE FEU De la Cité de Montréal. Bénéficiaires: BENJAMIN COOPER, ECK, Président.

ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE. Les Membres de cette Compagnie sont invités à la répartition de TRIOIS PER CENT de dividende sur leurs billes de primes consenties à la dite Compagnie, pour l'année terminée le 30 OCTOBRE 1899, laquelle répartition est payable immédiatement au Bureau de la Compagnie No. 2 Rue St. Sacrement, Montréal.

CHERRY PECTORAL D'AYER. Pour la Maladie de Gorge des Bronches, la toue, la Rhume, la Grippe, la Bronchite, l'Anémie et la Consommation.

PROVINCE DE QUÉBEC. Chambre de Parlement. BILLS PRIVÉS. Les personnes qui se proposent de s'adresser à la FÉDÉRATION de la Province de Québec pour obtenir la présentation de BILLS PRIVÉS ou LOIS, doivent s'adresser au Bureau des BILLS PRIVÉS de la dite Fédération, 100, Rue St. Jacques, Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC. Chambre de Parlement. BILLS PRIVÉS. Les personnes qui se proposent de s'adresser à la FÉDÉRATION de la Province de Québec pour obtenir la présentation de BILLS PRIVÉS ou LOIS, doivent s'adresser au Bureau des BILLS PRIVÉS de la dite Fédération, 100, Rue St. Jacques, Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC. Chambre de Parlement. BILLS PRIVÉS. Les personnes qui se proposent de s'adresser à la FÉDÉRATION de la Province de Québec pour obtenir la présentation de BILLS PRIVÉS ou LOIS, doivent s'adresser au Bureau des BILLS PRIVÉS de la dite Fédération, 100, Rue St. Jacques, Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC. Chambre de Parlement. BILLS PRIVÉS. Les personnes qui se proposent de s'adresser à la FÉDÉRATION de la Province de Québec pour obtenir la présentation de BILLS PRIVÉS ou LOIS, doivent s'adresser au Bureau des BILLS PRIVÉS de la dite Fédération, 100, Rue St. Jacques, Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC. Chambre de Parlement. BILLS PRIVÉS. Les personnes qui se proposent de s'adresser à la FÉDÉRATION de la Province de Québec pour obtenir la présentation de BILLS PRIVÉS ou LOIS, doivent s'adresser au Bureau des BILLS PRIVÉS de la dite Fédération, 100, Rue St. Jacques, Montréal.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

COLLÈGE DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR. COTE-DES-NEIGES, Près de Montréal. Cette institution, dirigée par les Vénérables Frères de la Compagnie de Jésus, a été fondée en 1863, et a depuis lors acquis une haute réputation.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.

DEMEMAGEMENT. Le soussigné invite respectueusement les habitants de la paroisse de Québec à visiter son nouveau déménagement, situé au No. 71, Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Lachapelle, sous la forme de l'Hôtel Bellevue, où ils trouveront une table de confort, servie avec abondance et une cuisine de premier ordre, tous à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné possède un coin gratuit à toutes personnes qui voudront y visiter leurs affaires.